



# Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du Conseil Municipal du mercredi 28 septembre 2022*

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 28 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Maurice s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Igor SEMO, Maire de Saint-Maurice

**Etaient présents (25) :**

Igor SEMO, Philippe BOURDAJAUD, Thibault VITRY, Françoise NOLOT, Pascale CHENNE, Cédric DAMIEN, Hélène COUPE, Pascal DURAY, Dominique DUROSELLE, Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Pascale FRESNE, Marie-Hélène AZOULAY, Claire DELPECH-DRIANT, Christine BEAUCHEMIN-FLOT, Hafida ZAIDI, Ismaël CHITOU, Yves SARFATI, Gilles BAS dit TROTZY, Sébastien TIMPANO, Natacha MORALI, Patrick BARUEL, Patrick GRANGE, Claude NICOLAS, Jean LOISEAU, Tiffany FARLEY.

**Etaient excusés (8) :**

Krystina BEHETRE donne pouvoir à Philippe BOURDAJAUD, Michel BUDAKCI donne pouvoir à Cédric DAMIEN, Christian CAMBON donne pouvoir à Igor SEMO, Robert ARCHAMBAULT donne pouvoir à Dominique DUROSELLE, Magdalena AMOURETTI donne pouvoir à Pascale FRESNE, Alain RODRIGUEZ donne pouvoir à Gilles Bas dit TROTZY, Jean-Marc TAIEB donne pouvoir à Yves SARFATI, Katia LESSAULT donne pouvoir à Patrick GRANGE.

Monsieur Pascal DURAY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Patrick GRANGE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 qui a pour objet de fixer le cadre de l'organisation budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 transmis par le comptable public assignataire;

VU le compte administratif 2021 de la Ville de Saint-Maurice ;

VU le budget primitif 2022 de la Ville de Saint-Maurice ;

**CONSIDERANT** l'obligation de modifier le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

**CONSIDERANT** les crédits supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services ;

VU l'avis favorable des membres de la commission Administration Générale, Finances et Urbanisme en date du 26 septembre 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE:** Approuve le budget supplémentaire de la Ville de Saint-Maurice conformément au tableau ci-joint :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Trottoirs ave. du Maréchal de Lattre de Tassigny	40 300,00 €	Subvention terrain multisports	92 000,00 €
Travaux supplémentaires terrain multisports	20 000,00 €	Subvention contrat de relance / logement	68 000,00 €
Local pâtisserie	15 000,00 €	Diminution virement de section à section	- 446 542,06 €
Rafraichissement logement de fonction	10 000,00 €	Modification comptable demandée par le Trésor Public	350 000,00 €
Déménagement Crèche Delacroix	40 600,00 €		
Réaffectation de crédits (mobilier, autres dépenses diverses).	- 170 550,06 €		
Démontage grue véhicule	6 000,00 €		
Complément achat véhicules	50 000,00 €		
Matériel de voirie	8 154,00 €		
Remplacement luminaires du marché	25 000,00 €		
Illuminations	11 000,00 €		
Crédits supplémentaires ADAP	7 954,00 €		
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>63 457,04 €</b>		
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Contributions organismes de coopération	22 000,00 €	Rectification du résultat	- 108 542,06 €
Provisions	30 000,00 €	Remboursement assurance	10 000,00 €
Atténuations de recettes	71 000,00 €	Subventions complémentaires enfance	10 000,00 €
Dépenses complémentaires	25 000,00 €	Recettes exceptionnelles (régie + ajustement comptable)	110 000,00 €
Transfert à la section de fonctionnement	- 446 542,06 €	Modification comptable demandé par le TP au 775	- 350 000,00 €
		Reprise sur provisions	30 000,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>298 542,06 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>298 542,06 €</b>

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE  
27 VOIX POUR**

**3 ABSTENTIONS : Patrick BARUEL, Patrick GRANGE, Katia LESSAULT  
3 OPPOSITIONS : Claude NICOLAS, Jean LOISEAU, Tiffany FARLEY**

**FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU  
ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS**

Transmission en Préfecture

le 11/10/2022

Publié ou notifié

le 11/10/2022

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services



*Igor Semo*

Igor SEMO  
Maire de Saint-Maurice

Vice-Président de Paris Est Marne&Bois

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun, territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maurice, étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet et elle pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois*